

## Les espèces envahissantes qu'est ce que c'est ?

Les espèces envahissantes sont des espèces exotiques naturalisées dont la forte prolifération est jugée nuisible aux activités humaines ou à la biodiversité. Sans prédateurs, les espèces envahissantes remplacent les espèces indigènes et peuvent difficilement être éliminées.

### Causes:

- manque de vigilance des plaisanciers, pêcheurs et villégiateurs
- apport excessif en phosphore et en azote

### Conséquences:

- Perte de la biodiversité
- Nuisance pour les activités nautiques
- Changement dans la physico-chimie de l'eau des lacs

**La première étape pour diminuer la prolifération d'espèces envahissantes est d'apprendre à reconnaître ces espèces.**

La Myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) est une algue qui tolère une grande gamme d'habitats, mais préfère les eaux peu profondes (jusqu'à 3,5 m) et riches en nutriments, comme dans les lacs eutrophes. La Myriophylle à épi cause de graves problèmes dus à son mode de propagation. D'un simple plan, une vingtaine d'autres peuvent facilement être produit par bouturage et marcottage.

Si une embarcation nautique a le malheur de passer dans un banc, l'hélice coupe la plante en plusieurs fragments qui coloniseront un autre secteur du lac par bouturage.

### La Myriophylle à Épis



Richard Carignan

Illustration d'une feuille de myriophylle à épi ( plus de 12 segments)  
versus myriophylle indigène ( moins de 11 segments).



### La Moule zébrée

La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) cause aussi des problèmes à plusieurs lacs dut à son énorme taux de reproduction. Une femelle peut pondre jusqu'à un million d'œuf durant un été. On peut donc retrouver des densités de 40 000 moules par mètre carré.



S. van Meche-

### L'Hydrocharide grenouillette



Richard Carignan

### La Châtaigne d'eau



André Bernard

Notons également dans les plantes aquatiques envahissantes la Châtaigne d'eau (*Trapa natans*) et l'Hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*) qui forment de denses tapis de végétations à la surface des eaux.

Lorsque l'on reconnaît une de ces espèces, il est important de communiquer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1-800-561-1616 ou par Internet au [laurentides@mddep.gouv.qc.ca](mailto:laurentides@mddep.gouv.qc.ca)

## Solutions

### Connaissance des espèces exotiques

1. Avant de quitter un plan d'eau, **inspectez** votre bateau et sa remorque ainsi que l'équipement du bateau (ancres, dérive, rouleaux, essieux, etc.) et **enlevez** toutes les plantes et les animaux visibles.
2. **Drainez** l'eau du moteur, du vivier, du fond de cale et du puits d'arcase une fois sur terre, avant de quitter.
3. **Ne relâcher aucun** poisson-appâts vivants dans un plan d'eau, **ni transporter** des animaux aquatiques ou de l'eau d'un plan d'eau à un autre.
4. **Lavez et séchez** le bateau ainsi que le matériel selon une des trois méthodes proposées par le ministère de l'Environnement:
  - **rincez** le bateau et les équipements avec de l'eau chaude du robinet (plus de 40 °C); **ou**
  - **arrosez** le bateau et la remorque avec un jet d'eau à haute pression (250 lb/po<sup>2</sup>); **ou**
  - **laissez sécher** le bateau et les équipements pendant au moins cinq jours avant de naviguer dans un autre cours d'eau.
5. Utilisez **une station de lavage**, souvent disponible dans les stations-services avant la mise à l'eau de votre embarcation dans un nouveau lac.